

Rapport d'activité du Secrétariat du parlement et du Service parlementaire de révision

Autor(en): **Wissmann**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Verwaltungsbericht des Regierungsrates, der kantonalen Verwaltung und der Gerichtsbehörden für das Jahr ... = Rapport de gestion du Conseil-exécutif, de l'administration cantonale et des autorités judiciaires pendant l'année ...**

Band (Jahr): **- (1996)**

Heft [2]: **Rapport de gestion : rapport**

PDF erstellt am: **28.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-544960>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

1. Rapport d'activité du Secrétariat du parlement et du Service parlementaire de révision

1.1 Secrétariat du parlement

1.1.1 Les priorités de l'exercice

Le Secrétariat du parlement assiste les trois commissions de surveillance dans l'accomplissement de leurs tâches, de même que, dans certains domaines, les parlementaires et les autres organes du Grand Conseil. Il a exécuté son travail dans la grande majorité des cas à la satisfaction de sa «clientèle». Les travaux qui n'ont pu être achevés sont en bonne voie. Les activités ont toutefois cette année été compliquées par divers facteurs. La vacance de certains postes clés a exigé de la compréhension de la part du Grand Conseil et un effort particulier de la part de la direction du Secrétariat du parlement. Le rapport d'activité 1995 signalait que le nouveau réviseur du Grand Conseil entrerait en fonction le 1^{er} juin 1996. Mais la démission de Beat Büschi, au bout de quatre mois d'activité seulement, a pris la Commission des finances à contre-pied et a mis les relations entre la Commission et le Conseil-exécutif à rude épreuve. Cette démission a suscité le dépôt de trois interventions de membres de la Commission des finances qui remettent en question l'organisation de la surveillance des finances et le statut du Secrétariat du parlement. Le Secrétariat du parlement est installé dans ses nouveaux locaux au 70/72 Postgasse depuis la fin septembre 1995: la proximité de la salle du Grand Conseil et des salles de réunion des commissions simplifie le travail.

1.1.2 Secrétariat des commissions

1.1.2.1 Commission de gestion (CG)

Le secrétariat de la CG s'est attaché une fois de plus à assurer un suivi intégral des travaux de la commission. Priorités: la gestion générale de la commission, la rédaction des commentaires des affaires avant les séances, le suivi des séances (12 séances plénières d'une journée entière et 5 d'une demi-journée, 79 séances de section pouvant durer jusqu'à une journée, d'innombrables séances brèves de section pouvant durer jusqu'à une heure, 9 inspections, soit un total de 117 séances), les travaux induits par les séances, la rédaction de rapports et des travaux de recherche dans les domaines les plus divers. Autres faits saillants de l'exercice: l'étude des questions de procédure concernant le projet NOG 2000 et le projet d'évaluation de la rentabilité des applications informatiques qui a pu être bouclé comme prévu en l'espace d'une année. La CG a élargi le champ de ses contrôles, autant de tâches nouvelles qui ont absorbé le secrétariat jusqu'à l'extrême limite de ses capacités. Les activités de la CG contraignent le secrétariat à explorer sans cesse de nouveaux domaines (comme la médecine du travail cette année). Or, le quotidien étant si chargé, le secrétariat n'a eu d'autre solution pour se perfectionner que d'appliquer la maxime «c'est en forgeant qu'on devient forgeron». Cette situation ne doit toutefois en aucun cas perdurer. Seule l'assistance sans accroc de l'informatique a permis au secrétariat d'assurer une telle productivité; l'horaire de travail à la carte a en outre un peu contrebalancé le stress en assouplissant la gestion des heures supplémentaires. Dans un souci d'écono-

mie, on a fait preuve de retenue dans le recours à des procès-verbalistes indépendants. Cela a donc été un soulagement que le secrétariat de la section spéciale chargée de traiter une dénonciation à l'autorité de surveillance puisse être confié au secrétariat de la CJus. Le nombre d'affaires de Direction a de nouveau diminué cette année, ce qui a libéré des capacités pour le contrôle de l'administration à proprement parler. Les tâches à accomplir dans ce domaine sont en effet parfois très exigeantes et ne doivent pas par ailleurs faire l'objet d'un débat politique; raison pour laquelle la CG recherche le consensus dans ce domaine. C'est dire si le travail d'information, de suivi et surtout de méthodologie fourni par le secrétariat est resté abondant; il promet d'ailleurs de le devenir plus encore. Les membres de la commission sont soumis à de sévères exigences techniques, comme par exemple dans le domaine de la nouvelle gestion publique où le parlement ne peut se permettre de prendre du retard par rapport à l'administration.

1.1.2.2 Commission des finances (CFin)

Le secrétariat s'est concentré cette année encore sur le suivi administratif et technique des travaux de la CFin. Il s'est attaché, avec le concours du réviseur du Grand Conseil, à étudier les affaires soumises au préavis de la Commission. Cette dernière exige en effet à tous les stades du préavis un soutien technique qui lui facilite la tâche, une exigence qui, cette année encore, s'est faite particulièrement pressante pour le compte d'Etat 1995, le compte annuel de la BCBE et de la Dezzennium-Finanz AG, le budget 1997 et le plan financier 1998 à 2000. Le préavis de ces deux dernières affaires a été particulièrement absorbant, du fait des liaisons avec le programme d'assainissement des finances 99. Le Secrétariat du parlement se réjouit par conséquent de la décision prise par le Grand Conseil qui repousse à la seconde moitié du mois la session de novembre. La Commission aura ainsi plus de temps à consacrer aux deux grands dossiers de planification que sont le budget et le plan financier. Pour les préaviser, la CFin s'est rendue dans toutes les Directions et elle a eu plusieurs entretiens avec la Direction des finances. Le secrétariat s'est chargé de la rédaction du rapport explicatif à l'attention du Grand Conseil. Cette année encore, la CFin s'est penchée de près sur les projets de nouvelle gestion publique (NOG). Compte tenu des difficultés rencontrées par les unités pilotes, la CFin a signalé dans son rapport que des conditions précises devraient être remplies avant que l'on étende l'expérimentation à d'autres unités. La Commission a en effet constaté que la situation juridique dans le domaine des subventions n'est pas assez claire. Elle a donc chargé un juriste indépendant de rédiger un bref avis de droit sur ce sujet. Le secrétariat va devoir rédiger le cahier des charges de ce mandat et assurer la coordination avec l'expert. Cette année, la CFin a voué une attention particulière à certains secteurs extra-administratifs ayant une influence sur la politique financière. Elle s'est penchée attentivement sur le dossier du bouclage des comptes de la Banque cantonale et de la Dezzennium-Finanz AG. Elle s'est prononcée à l'unanimité moins une abstention en faveur de la réélection du président de la Banque. La Commission a rencontré les responsables de la Caisse d'assurance du corps enseignant (CACEB) pour obtenir des informations de première main sur la politique de placement de la Caisse. La CFin a également étudié la stratégie que suivront à l'avenir la Bedag et le BLS. Le nouveau président du conseil d'administration de cette dernière

société, dont le canton de Berne possède plus de 70 pour cent des actions, et son directeur ont informé la Commission des plans et des intentions de l'entreprise. Autre dossier préavisé par la CFin, celui de la fermeture partielle des centres de formation et de vulgarisation agricoles de Waldhof (Langenthal) et du Seeland (Anet). La tâche n'a pas été facile, les régions concernées étant vivement opposées à cette décision. La Commission a mené des auditions avec des représentants et représentantes des opposants et a en outre visité les six CFVA de la partie germanophone du canton. Signalons par ailleurs que la CFin a traité de nombreuses demandes de crédits supplémentaires. La Commission a dû faire face également à la démission du réviseur du Grand Conseil. Enfin, Lorenz Wolfers a pris en cours d'exercice la succession du secrétaire de la Commission Martin Kaiser, qui exerce désormais de nouvelles responsabilités au Contrôle des finances.

1.1.2.3 *Commission de justice (CJus)*

Le secrétariat s'est concentré sur sa tâche principale, aider la CJus à accomplir ses tâches. La préparation de l'élection des 37 juges d'instruction, inscrite au programme de la session de juin, a considérablement absorbé la Commission et le secrétariat durant le premier semestre. Pendant la session de septembre, le Grand Conseil a réglé la succession de feu le juge d'appel suppléant Dieter Janser et celle, à partir de 1997, du juge d'appel Schärer, démissionnaire pour raison d'âge. D'autres magistrats ont été élus lors de la session de novembre: quatre juges de la Commission de recours en matière de privation de liberté à des fins d'assistance, deux membres de la Commission de recours en matière fiscale et deux membres des Commissions d'estimation en matière d'expropriation des arrondissements I et IV. Le secrétariat a fourni son soutien à la Commission pour la préparation de toutes ces élections. La section IV, complétée par des représentants et représentantes des groupes ne siégeant pas dans la CJus, a consacré huit séances, dont une d'une journée, à l'audition des candidats et candidates.

Cette année, la CJus a eu des contacts réguliers avec la Cour suprême, tant il est vrai que le dialogue avec les autorités judiciaires ne cesse de gagner en importance.

Au début de l'exercice, des juristes ont informé la CJus des différends opposant le juge d'instruction spécial Andreas Jenzer et la Chambre d'accusation. Après avoir consulté les documents disponibles, entendu les intéressés et délibéré longuement, la Commission a adopté plusieurs recommandations à l'attention de la Cour suprême.

La CJus a consacré trois de ses six séances ordinaires à la délibération des propositions présentées par le Conseil-exécutif concernant les recours en grâce et les naturalisations.

Durant un premier semestre déjà passablement chargé, la Commission a inspecté les autorités judiciaires avant d'en consigner le résultat dans le rapport au Grand Conseil.

Cette année encore, la CJus a préavisé divers textes législatifs: la modification de la loi sur l'introduction du Code pénal suisse, la modification du Code de procédure civile du canton de Berne, la modification de la loi portant introduction de la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite, la modification de la loi sur la santé publique, l'arrêté du Grand Conseil concernant la division de la commune mixte de Gurzelen en une commune municipale et une commune bourgeoise autonomes et la modification de la loi sur la procédure et la juridiction administratives. Dans tous ces cas, le Secrétariat du parlement a fourni les services qui l'auraient été par une Direction si une commission spéciale avait été désignée.

La CJus a été rendue attentive aux difficultés que crée l'incarcération des mineurs délinquants aux autorités responsables. Elle a donc déposé une motion chargeant le Conseil-exécutif de mettre à disposition les locaux spéciaux réclamés par la législation.

La Commission a par ailleurs exécuté les tâches que lui attribuent son règlement et la loi sur le Grand Conseil, traitant entre autres douze pétitions et requêtes.

Le secrétariat a assuré la préparation et le suivi des séances de la Commission.

1.1.2.4 *Commission de vérification des pouvoirs*

La Commission ne s'est pas réunie cette année. Suite à la proposition formulée par la commission consultative, le Grand Conseil a décidé de la supprimer (cf. ch. 1.1.2.5). Ses tâches ont été reprises par la Commission de justice.

1.1.2.5 *Commission spéciale chargée du droit parlementaire*

La révision partielle du droit parlementaire a été bouclée durant l'exercice et les modifications entreront en vigueur le 1^{er} janvier 1997. Le droit parlementaire est donc désormais adapté à la nouvelle Constitution. Quelques améliorations mineures ont par ailleurs été apportées pour faciliter le travail du Grand Conseil.

1.1.3 **Conseil, assistance, information et documentation**

1.1.3.1 *Conseil et assistance*

Conseil juridique

Le Secrétariat du parlement a exécuté 32 gros mandats de recherche, de conseil en procédure, d'étude d'affaires parlementaires, d'aide à la rédaction d'interventions parlementaires, de prises de position, etc. (cf. également ch. 1.1.3.2).

Messages au peuple

Le Secrétariat du parlement a cette année encore travaillé activement à la préparation des messages au peuple, en l'occurrence celui accompagnant la loi sur le repos pendant les jours fériés officiels soumise à la votation populaire le 1^{er} décembre. Depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle Constitution, les votations cantonales sont en effet devenues plus rares, les citoyens et les citoyennes ayant en revanche l'occasion de se prononcer sur les projets controversés.

Efficience du parlement

Le 6 novembre 1995, le Grand Conseil a adopté la motion Sidler, Port 135/95 intitulée «Plus d'efficacité à moindre coût: amélioration de l'efficience du Grand Conseil et élargissement de sa marge de manoeuvre», qui réclame la rédaction d'un rapport mettant en évidence les mesures propres à accroître l'efficience parlementaire. Les travaux menés par les organes chargés du mandat (section parlementaire spéciale, Bureau du Grand Conseil et experts) ont bénéficié du soutien du Secrétariat du parlement et de l'Office d'organisation de la Direction des finances (B. Mühlematter).

Réponses aux interventions

Le Secrétariat a préparé deux réponses pour le compte du Bureau.

Système de vote électronique (ESAB)

Le système a été mis en service durant l'exercice; il est utilisé par le Grand Conseil, le législatif de la Ville de Berne et le synode de l'Eglise réformée évangélique. Un contrat de maintenance a été conclu avec la société Viscom AG. Le Secrétariat du parlement a contribué à la réussite de ce projet.

1.1.3.2 *Information et documentation*

Le Secrétariat du parlement a exécuté environ 575 mandats, soit 30 pour cent de moins que l'an dernier.

Le secrétariat ainsi que le service d'information et de documentation ont été restructurés en fin d'exercice. La direction espère ainsi renforcer le secrétariat et améliorer les services fournis au Grand Conseil et au Secrétariat du parlement, moyennant des dépenses moins élevées. Sarah Baeriswyl et Nadine Reber ont quitté le Secrétariat du parlement en fin d'année pour respectivement une association bernoise et une société de révision.

1.1.4 **Initiatives parlementaires**

Aucune initiative parlementaire n'a été déposée ni soumise au préavis d'une commission cette année. Le rapport préparé par une commission consultative au sujet d'une initiative n'a pas été délibéré par le Grand Conseil. Les parlementaires ne sont actuellement pas enclins à faire usage de cet instrument. Le Grand Conseil a d'ailleurs modifié les conditions d'adoption de l'initiative parlementaire. Dès le 1^{er} janvier 1997, la transmission de l'initiative parlementaire à une commission devra être décidée par la majorité des votants (au lieu de 101 voix auparavant).

1.2 **Service parlementaire de révision**

Cette année encore, le réviseur du Grand Conseil s'est concentré sur l'examen du compte d'Etat. La tâche des organes de surveillance est un véritable défi en cette période de crise financière, confrontés qu'ils sont aux dispositions et aux consignes légales. Une réflexion qui vaut également pour l'examen du budget et du plan financier. L'examen critique de la situation économique d'institutions proches du canton a exigé et exige encore une attention soutenue – ce qui nécessite qu'on y consacre du temps –, l'évolution étant de plus en plus inquiétante dans ce secteur. Le changement de réviseur a quelque peu compliqué l'organisation du travail et fait perdre du temps, ce qui est la règle en pareil cas. Chacun s'est efforcé de faire au mieux. Le nouveau mais aussi ancien réviseur s'efforce d'accomplir ses tâches consciencieusement, dans le peu de temps à sa disposition. La réorganisation du Service parlementaire de révision doit être engagée rapidement, de manière ciblée. Les circonstances étant ce qu'elles sont, il est crucial que le Contrôle des finances participe, comme il le fait actuellement, à l'accomplissement des tâches ainsi qu'à la mise en place du futur organe de révision indépendant. A cet égard, il sera possible et même souhaitable d'intégrer les expériences faites par l'ex-réviseur.

Berne, février 1997

Le secrétaire du parlement: *Wissmann*

